



ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)

AVIS est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement, adoptera le Règlement RCA25-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026) » lors de la séance ordinaire du **mercredi 17 décembre 2025 à 18 h 30**, qui se tiendra à la mairie d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, salle 201.

Le règlement imposant une taxe relative aux services sera soumis pour adoption au conseil d'arrondissement lors de cette séance, et ce, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2025

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers
